Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 081-200034056-20231212-D2023_146-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZAK - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTES (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAURIES (Suppléant) - MONTAGNE - MOULET - RAMUSCELLO - RICARD - VIALA B.

N° 2023/146

Objet : Ressources humaines : Services Administratifs - Création d'un emploi permanent de chargé de mission culture au grade d'adjoint du patrimoine

Vu Le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.332-8 et L.313-1,

Vu le tableau des emplois communautaires,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint du patrimoine pour assurer les missions de Chargé de mission culture. Cet agent aura à charge de définir et mettre en œuvre la politique culturelle de la CCLPA au travers de la gestion des médiathèques et la programmation des évènements culturels.

Pour cela, Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée la création d'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet, à compter du 1er janvier 2024 pour assurer les missions de chargé de mission culture.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :
- approuve la création d'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet, à compter du 1er janvier 2024 pour assurer les missions de chargé de mission culture,
- approuve la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Principal 2024 et suivants,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU

Le secrétaire de séance,
Christian MONTAGNE